L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Entre les rues Bienville et Conti.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 78. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 29 MAI 1867.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10; par semestre, $5; par trimestre, $3.
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $5; par semestre, $3.

TARIF D'ABONNEMENS.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans ces diverses parties du journal, paieront $1 00 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par lisérables, paieront comme les annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $40 par le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 33 pour cent, $33.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents nette la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement de annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 29 MAI.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par A. Lange, constable—A 4 heures, à la porte de la Cour de Jackson, près du Half Way House, trois mulets et un cheval.

Par S. Outaud—A 10 heures, encoignure Ursulines et Dauphine, le fonds d'un magasin de groceries. Et à 11 heures 1/2, à l'encoignure Roman et St Philippe, un autre fonds de magasin de groceries.

Par Walker & Delande—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs, grande vente de propriétés de valeur, dans la quatrième District, et à longs termes: soixante-huit lots de terre, subdivisés en 1492 terrains, à Bienville, embrassant toute cette portion de terre entre la rue de la Levée et six lots au-delà de la rue St Charles et le Carrollton Rail Road et entre Bloomingdale et Florissant, pour clôre une succession et effectuer un partage.

Par Foxhall & Spear—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs, des actions de la Rivière à Coton de la Levée et des bons sous-hides de la ville.

Par G. de Farcet—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs, 24 magnifiques terrains à bâtir, à Carrollton, à une quarantaine de minutes de la ville, à deux pas du Carrollton, à 6 lots seulement du chemin de fer. — Egalement trois magnifiques morceaux de terre sur la Grande-Isle.

Par H. Lemmont—Ce matin, à No 69 de la rue de Chartres: habillements d'été, marchandises sèches, bottes, souliers et chapeaux.

Par H. Grant & Marks — Au No 38 de la rue de Chartres, marchandises sèches et lit gerie.

Par A Reiber—Au No 66 de la rue de Chartres: marchandises sèches, habillements, lingerie, bottes, souliers chapeaux, &c.

Par J. F. Boisseau—sur la Levée, au pied de la rue du Quartier, oranges et limons.

Par Montgomery Ryan & Co—au Poteau No 30, 3me District, grand chaland.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée

Belles Terres à Carrollton.—Aujourd'hui mercredi, 29 mai 1867, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue Royale, il sera vendu, quatre lots divisés en 20 terrains, à Frenbourg, Carrollton, à quatre trois seulement du bassin de fer et admirablement situés pour être expris tés en jardin potager. On peut juger des chances que de pareilles terres présentent à la proximité de la nouvelle en la compagnie du chemin de fer a été décidé supprimer sur la ligne la station à rapport, cette ligne est aujourd'hui bordée de tant de habitées qu'il faut presque de chaque lot arrêter les chars à plusieurs reprises pour les passagers. Sans nul doute, une forte partie de ces terres va porter bientôt vers les terres qui seront vendues en marée.

M. G. de Farcet vendra aussi dans la même séance et au même lieu, trois magnifiques morceaux de terre, situés à la Grande Ile, St Anny à 20 pieds de face sur la chaîne de Mississippi. La Grande Ile est une de nos terres favorites pendant l'été et l'on y trouve un hôtel qui a avec la ville de communications régulières et très faciles. Ces terres feront certainement entre à bon marché, en ce genre, et nous regrettons de ne pas connaître d'avance les capitalistes qui pourront en avoir une parcelle. Voyez les annonces d'encan.

Barthavelle — Vente d'immeubles. — Nous sommes priés de rappeler à nos lecteurs que la grande vente d'immeubles que doivent faire MM. J. B. Wilkinson A. Deslonde, aura lieu aujourd'hui à la Bourse des Négociants et des Encanteurs.

La propriété comprend 60 lots, divisés en 1492 lots, et, comme on le verra en se référant l'annonce des Encanteurs, se compose des terres les plus belles et les plus favorables de la banlieue, à une portée facile de la ville.

Elles sont situées immédiatement au-dessus de Jefferson City, leur site fort élevé, les magnifiques habitations qui les entourent déjà, et leur proximité des lignes de chars, ainsi que les grands projets d'embellissement dont il est question, font de cette vente une occasion unique et telle que depuis la guerre il n'y en a pas eu de pareille. Nous recommandons ces terres à l'attention du public et soignons les acheteurs à être pointiers.

Changement de Perspective.

Le général Sheridan vient de prolonger le terme de l'enregistrement jusqu'au 20 juin : ce qui prouve que de la part des autorités militaires il ne faut redouter aucune opposition aux instructions qui leur seront envoyées de Washington. D'après la teneur des commentaires émis par l'avocat-général des Etats-Unis, il est possible que l'envoi des instructions définitives éprouve quelque retard. M. Stanlerry attendant d'avoir renseignements pour décider certains cas encore laissés en suspens, mais la promptitude de l'autorité militaire à étendre le délai de l'enregistrement nous donne à penser que, dès ce jour, les officiers préposés aux inscriptions cesseront de faire opposition systématique à l'enregistrement de certaines classes de postulants, disons ce jour, en effet, la leçon est chatgée. Avant l'opinion de l'avocat-général, on l'assit aux officiers. Dans le doute, ils enregistrent pas — Maintenant, ils leur dit le contraire : Dans le doute, enregistrez.—En conséquence, nous ne voyons d'exclues que les catégories mentionnées dans notre article d'hier, à supposer que les hommes compris dans ces catégories aient commis des actes patents d'hostilité contre les Etats-Unis pendant la rebellion : ces hommes sont ceux qui, après avoir prêté serment aux Etats-Unis, ont servi comme militaires le gouvernement confédéré, ou occupé, sous la Confédération, une place au gouvernement avec la guerre, ou souscrit à l'emprunt du Sud. Ces trois catégories n'embrassent qu'un très faible nombre de citoyens comparativement à la masse, et nous ne voyons réellement pas que les exclusions puissent nous faire perdre le contrôle des affaires publiques dans cet Etat.

Mais nous ne devons pas nous endormir dans cette quiétude. Nous aurons la majorité des votes, si nous le voulons, à la condition de nous en donner la peine, à la condition d'aller à l'enregistrement et aux polls, mais cette majorité elle nous échappera, si nous négligeons d'user des derniers moyens qui nous restent pour la rallier et assurer notre drapeau. La question est aujourd'hui simplifiée de beaucoup. C'est une question de votes. Il ne s'agit plus de conjectures hasardées sur la politique qui sera adoptée par le Congrès vis à vis du Sud ; il ne s'agit plus de se laisser arrêter par des raisons fondées sur les intentions présumées du parti radical à l'égard du Sud ; ces intentions ont été tout d'abord obscures, mystérieuses ; pendant longtemps, elles n'ont osé se produire ; le parti radical visait à un but que réprouvait, nous le croyons, non seulement la majorité du Sud, mais encore la majorité du peuple américain, et cette majorité est été connaître directement, il est probable qu'elle eût décidé autrement de la marche des choses, ce qui eût amené un autre dénouement, mais aujourd'hui le dénouement est fait. Il est immuable en principe ; reste à savoir ce qu'en réalité il sera. A cet égard, nous ne sommes plus dépouillés de toute influence. Nous ne pouvons agir dans une certaine mesure ou si nous n'agissons pas on sera nous faute. L'interprétation de l'avocat général, nous l'avons déjà dit, est aussi favorable que possible. Si l'on a pensé qu'il pouvait faire davantage, on s'est bercé d'illusions. Quelles que fussent nos bonnes dispositions pour l'égalité électorale, il ne pouvait changer la loi, et lorsque la loi est claire, nette et positive, le langage de magistrat y répond et ses opinions alors sont désarmes. Mais bien que marquées d'impartialité et de justice, ces opinions n'ouvrent pas moins aux votants du Sud une large voie et dans cette voie chacun d'eux s'engagera.

Pour qu'un citoyen du Sud soit frappé d'inexpacité électorale, a dit l'avocat-général, il faut qu'il se trouve dans telle catégorie et que, s'y trouvant, il ait commis un acte patent d'hostilité contre le gouvernement fédéral. Il faut, en outre que cet acte paien: soit judiciairement prouvé. Au défaut de quoi, l'enregistrement est forcé et le droit de vote assuré. L'avocat-général a dit encore ; l'hostilité et la trahison ne se présument pas et ne peuvent résulter de rapports non établis ou de simples rumeurs.—Ces principes incontestables en tout pays font aux citoyens qui ne sont pas encore inscrits une position nouvelle : ils ont maintenant le droit de se faire inscrire, s'ils veulent, quand même ils n'auraient pas le droit de voter, et quand même leur intention bien réelle serait de ne pas se rendre aux polls.

Des considérations de cette nature ont exercé une grande puissance sur l'esprit de nos citoyens de Premier District, et, à ce qu'il paraît, sur les enregistrements de lundi ont atteint, pour les blancs, le chiffre inouï de 256. Quant aux noirs, il ne s'en présente presque plus. Le quatrième District continue aussi à grossir son contingent, et ces deux districts seuls fourniront sans doute de votants pour déposer le nombre des affranchis enregistrés. Le Second District, bien qu'il ne se presse guère, et le Troisième autrement, il n'y a plus à en douter, une majorité immense. Mais, cette immense majorité, il nous la faut ; il nous la faut pour faire une administration solide et respectable et aussi pour faire un contrepoids à l'élément radical qui pèse sur les campagnes.

C'est surtout là que l'opinion de l'avocat-général sera de l'influence. Dans les paroisses, l'enregistrement, on peut le dire, n'a pas encore commencé pour les citoyens blancs ; le fait est que, soit qu'ils fussent découragés, soit qu'ils attendissent ce qui arrive, ils ont mis peu de zèle à se faire inscrire. Ils comprendront mieux aujourd'hui les obligations morales que leur impose la nouvelle situation qui nous est faite à tous. C'est du reste une situation qui ne saurait abattre des hommes habitués à lutter contre les partis. Nous n'avions pas encore eu de parti radical dans nos limites ; il n'y est introduit à l'aide du parti abolitioniste et tous deux y ont maintenant droit de cité, mais le droit de cité n'est pas la puissance. Ils ne l'ont pas et jamais ne l'auront, si nous voulons seulement nous servir des armes légales que le Congrès nous a laissées.

LA POLICE.

Nous avons vivement approuvé les votes du maire Heath sur quantité de résolutions fort aventurées des Conseils de ville, mais nous ne pouvons approuver de la même manière les décapitations en grand qu'il fait subir au corps de police. Que le maire Heath ait mal de sévérité, dans un service qui intéresse tout le monde, et qu'il ait résolument remplacé tout agent qui n'eut pas rempli convenablement son devoir et tout agent qui y eut manqué, à la bonne heure ! il n'y aurait point eu de plainte à cet égard ; au contraire on aurait applaudi à une rigueur dont tous les habitants eussent compris le but et qui avec le temps, eut fini par nous donner une police éprouvée, active et vigilante. Mais pour arriver à ce grand résultat, il ne fallait qu'attendre, en profitant des chances que nous offrait à cet effet la révocation de tout agent qui n'est